



Note de conjoncture

Février 2026

LOGEMENT
CONSTRUCTION



Construction neuve à La Réunion

Janvier – décembre 2025

La construction neuve confirme sa progression.

En 2025, 6 180 logements ont été autorisés à la construction à La Réunion, un volume en hausse de 3 % par rapport à 2024. Cette augmentation est portée principalement par les logements individuels purs (+10 %). Au niveau national, la délivrance de permis marque une nette progression (+16 %) après plusieurs années de baisse.

À La Réunion, 6 420 logements ont été mis en chantier en 2025, soit une hausse de 3 % par rapport à 2024. Cette hausse concerne surtout les logements individuels groupés (+38 %). Au niveau national, la tendance est aussi à la hausse cette année (+7 %).

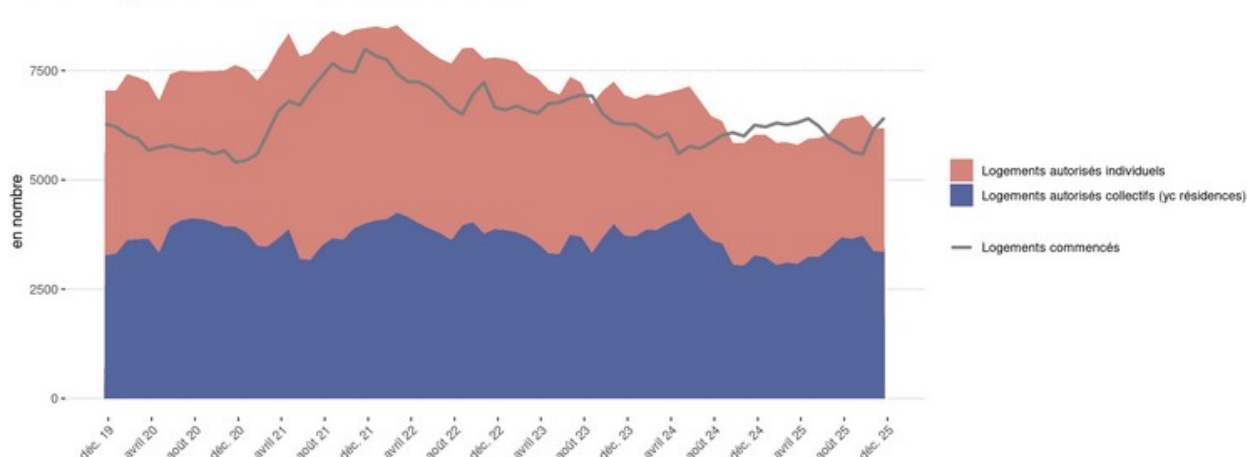
Nombre de logements et évolution, en cumul sur 12 mois

	Cumul sur 12 mois, en nombre	Evolution par rapport aux 12 mois précédents ¹ , en %	
	La Réunion	La Réunion	France ²
Autorisés dont	6 180	2,5	15,6
Individuels	2 830	2,5	12,4
• Individuels purs	1 810	9,8	14,6
• Individuels groupés	1 020	-8,2	8,5
Collectifs ³	3 350	2,5	17,4
Commencés dont	6 420	2,7	7,1
Individuels	2 900	13,1	5,6
• Individuels purs	1 810	1,9	3,0
• Individuels groupés	1 090	38,3	11,1
Collectifs ³	3 520	-4,6	8,0

¹ Cumul janvier 2025 - décembre 2025 rapporté au cumul janvier 2024 - décembre 2024 ² Hors Mayotte ³ yc en résidence

Source : SDES-DEAL, Sit@del2, estimations en date réelle fin décembre 2025, données brutes.

Nombre de logements à La Réunion, en cumul sur 12 mois



Source : SDES-DEAL, Sit@del2, estimations en date réelle fin décembre 2025, données brutes.

En 2025, 390 000 m² de locaux non résidentiels ont été autorisés à la construction à La Réunion. Les surfaces autorisées sont en croissance (+ 21 %) par rapport à 2024, en lien avec l'extension des secteurs du service public, de l'agriculture, de l'hébergement hôtelier et du commerce.

En 2025, 204 000 m² de locaux non résidentiels ont été mis en chantier, une surface stable par rapport à 2024. L'extension des services publics, du commerce et de l'artisanat est compensée par un moindre déploiement des entrepôts et des installations agricoles.

Au niveau national les autorisations sont stables alors que les ouvertures de chantier augmentent.

Surface de plancher des locaux non résidentiels

	Cumul sur 12 mois, en nombre	Evolution par rapport aux 12 mois précédents ¹ , en %	
	La Réunion	La Réunion	France ²
Locaux autorisés dont	389 560	20,8	0,5
hébergement hôtelier	19 280	227,8	-7,6
bureaux	32 070	-40,3	-17,9
commerce	77 720	46,5	16,7
artisanat	11 330	-5,8	-32,7
industrie	23 200	4,3	-3,7
exploitation agricole ou forestière	91 990	75,5	17,3
entrepôts	47 330	-39,6	-10,5
service public ou d'intérêt collectif	86 640	93,7	10,5
Locaux commencés dont	204 270	0,4	5,4
hébergement hôtelier	8 990	41,8	20,3
bureaux	37 030	3,8	-3,8
commerce	40 200	66,5	18,3
artisanat	12 340	157,5	-10,8
industrie	23 080	22,7	-9,3
exploitation agricole ou forestière	27 960	-36,4	15,0
entrepôts	20 150	-63,1	10,1
service public ou d'intérêt collectif	34 520	127,3	2,7

Note : De manière générale, à La Réunion, les surfaces concernées étant faibles, les variations importantes en pourcentage sont à relativiser.
¹ Cumul janvier 2025 - décembre 2025 rapporté au cumul janvier 2024 - décembre 2024 ² Hors Mayotte
Source : SDES-DEAL, Sit@del2, données en date de prise en compte fin décembre 2025.

Prochaine parution : mai 2026
pour les résultats avril 2025 à mars 2026

Définitions

Un **logement individuel pur** a fait l'objet d'un permis de construire relatif à un seul logement. Les **logements individuels groupés** ont fait l'objet d'un permis de construire relatif à la construction de plusieurs logements individuels (par exemple, un lotissement), ou à la construction de logements individuels associés à des logements collectifs ou des locaux non résidentiels. Un **logement collectif** fait partie d'un bâtiment d'au moins deux logements dont certains ne disposent pas d'un accès privatif.

Source et concepts

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant le dépôt d'un permis de construire doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux. Le projet de permis est traité par les communes, services instructeurs à La Réunion. Suite à son autorisation, le pétitionnaire pourra soit démarrer les travaux et déclarer l'ouverture de son chantier, soit abandonner son projet et demander l'annulation. La fin des travaux est signalée par une déclaration spécifique, à partir de laquelle est vérifiée la conformité au projet initial.

Les données de Sit@del2 proviennent des formulaires de permis de construire traités par les centres instructeurs. Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achèvements des travaux) sont exploités à des fins statistiques. Les informations déclarées dans le formulaire sont transmises mensuellement à la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de La Réunion. Les données collectées sont publiques et disponibles sous <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-des-permis-de-construire-et-autres-autorisations-durbanisme>.

Séries utilisées pour le diagnostic conjoncturel

La conjoncture est appréciée au travers d'estimations en date réelle dans le domaine du logement et en date de prise en compte pour les locaux non résidentiels. Les **estimations en date réelle** offrent une information directement interprétable pour suivre la conjoncture. S'agissant d'estimations statistiques, leur qualité dépend du volume d'informations exploitées. En conséquence, ces séries ne sont disponibles qu'à des niveaux suffisamment agrégés (départemental au minimum). Les séries en date réelle agrègent l'information collectée à la date réelle de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente. Dans le cadre de cette publication, les permis de construire autorisés puis annulés sont comptés parmi les permis autorisés.

Les **données en date de prise en compte** utilisées pour les locaux non résidentiels agrègent l'information selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sitadel2. Par exemple, une mise en chantier transmise en juin 2024 est enregistrée dans les mises en chantier de juin 2024 quand bien même la construction aurait démarré en janvier 2024. Ces données en date de prise en compte sont amenées à être révisées de façon importantes et sont donc à utiliser avec précaution.

Pour en savoir plus

Sources et méthodes sur le site du SDES, le service de la statistique publique de l'énergie, des transports, du logement et de l'environnement. Représentations graphiques pour l'ensemble des régions : <http://dreal.shiny.developpement-durable.gouv.fr/sitadel/>

Directeur de la publication : Eric BATAILLER

Réalisation : DEAL Réunion / Service Connaissance, Évaluation, Transition Écologique / Cellule Évaluation et Statistiques

Tél : 0262 40 26 47 / Mél : statistiques.deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr

Rédaction et Gestion Sit@del : Armande Jogama

Vous pouvez télécharger les notes de conjoncture sur notre site : www.reunion.developpement-durable.gouv.fr

© Deal 2020